

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°39-2023-09-020

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture du Jura /

39-2023-09-12-00006 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Alexandre TIMONIER (1 page)	Page 3
39-2023-09-12-00004 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Dylan BEAULIER (1 page)	Page 5
39-2023-09-12-00009 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Florent JOMARD (1 page)	Page 7
39-2023-09-12-00007 - arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Jean-Baptiste PROST (1 page)	Page 9
39-2023-09-12-00011 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Jean-Marie DARNAND (1 page)	Page 11
39-2023-09-12-00012 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Jérémie BOULLY (1 page)	Page 13
39-2023-09-12-00013 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Jérôme BONNET (1 page)	Page 15
39-2023-09-12-00014 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Ryan VANDEWALLE (1 page)	Page 17
39-2023-09-12-00010 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Thierry GERMAIN (1 page)	Page 19

Préfecture du Jura

39-2023-09-12-00006

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à M.
Alexandre TIMONIER

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 28 août 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Alexandre TIMONIER, sergent de sapeur pompier volontaire, a porté secours aux occupants d'un immeuble en proie à un violent incendie, le 21 février 2023, à St Amour ;

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Alexandre TIMONIER né le 10 08 1985 à Roanne (42)

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-09-12-00004

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à M. Dylan
BEAULIER

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

**LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 28 août 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Dylan BEAULIER, sapeur pompier volontaire de 2ème classe, a porté secours aux occupants d'un immeuble en proie à un violent incendie, le 21 février 2023, à St Amour ;

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er}:

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Dylan BEAULIER, né le 04 01 1997 à Lons le Saunier

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-09-12-00009

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à M. Florent
JOMARD

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 28 août 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Florent JOMARD, caporal chef de sapeur pompier volontaire, a porté secours aux occupants d'un immeuble en proie à un violent incendie, le 21 février 2023, à St Amour ;

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Florent JOMARD, né le 24 06 1982 à Lyon III (69)

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-09-12-00007

arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte
de courage et de dévouement à M. Jean-Baptiste
PROST

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

**LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 28 août 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Jean-Baptiste PROST, caporal chef de sapeur pompier volontaire, a porté secours aux occupants d'un immeuble en proie à un violent incendie, le 21 février 2023, à St Amour ;

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Jean-Baptiste PROST, né le 18 10 1994 à Viriat (01)

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-09-12-00011

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à M.
Jean-Marie DARNAND

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

**LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 28 août 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Jean-Marie DARNAND, lieutenant de sapeur pompier volontaire, a porté secours aux occupants d'un immeuble en proie à un violent incendie, le 21 février 2023, à St Amour ;

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Jean-Marie DARNAND né le 24 08 1981 à Bourg en Bresse (01)

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-09-12-00012

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à M. Jérémie
BOULLY

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

**LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 28 août 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Jérémy BOULLY, sapeur pompier volontaire de 1ère classe, a porté secours aux occupants d'un immeuble en proie à un violent incendie, le 21 février 2023, à St Amour ;

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Jérémy BOULLY né le 20 11 1986 à Lons le Saunier

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-09-12-00013

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à M. Jérôme
BONNET

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

**LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 28 août 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Jérôme BONNET, caporal chef de sapeur pompier volontaire, a porté secours aux occupants d'un immeuble en proie à un violent incendie, le 21 février 2023, à St Amour ;

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Jérôme BONNET, né le 06 06 1975 à Bourg en Bresse (01)

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 septembre 2023

Le préfet,

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Tél. : 03 84 86 84 00
Mél : prefecture@jura.gouv.fr
www.jura.gouv.fr



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-09-12-00014

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à M. Ryan
VANDEWALLE

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 28 août 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Ryan VANDEWALLE, sapeur pompier volontaire de 1ère classe, a porté secours aux occupants d'un immeuble en proie à un violent incendie, le 21 février 2023, à St Amour ;

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Ryan VANDEWALLE né le 12 01 2004 à Viriat (01)

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-09-12-00010

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à M. Thierry
GERMAIN

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 28 août 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Thierry GERMAIN, caporal chef de sapeur pompier volontaire, a porté secours aux occupants d'un immeuble en proie à un violent incendie, le 21 février 2023, à St Amour ;

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Thierry GERMAIN, né le 23 08 1973 à Bourg en Bresse (01)

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL